

**Séance du  
Conseil du  
6 novembre  
2023**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Simon Nadeau, Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, M<sup>me</sup> Edith Rousseau. M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Signataire au nom de la Municipalité;
7. Autorisation à la directrice générale et greffière trésorière à agir au nom de la Municipalité auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;
8. Octroi du contrat à la firme Pluritec pour le volet génie mécanique et électrique pour le projet de garage;
9. Octroi du contrat à la firme LER pour l'étude géotechnique pour le projet construction du garage
10. Octroi conditionnel du contrat au Groupe Vigil pour l'accès au gymnase;
11. Adoption du règlement 2023-11-150 modifiant la grille des usages permis faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro # 111-1990;
12. Déneigement - Embauche des sous-traitants;
13. Déneigement – Embauche conducteur camion épandeur d'abrasifs;
14. Achat d'abrasifs (sel et sable) – Saison hivernale 2023-2024;
15. Nouvelle résolution – Dépôt d'une demande de subvention au programme FRR Volet 2 pour le parc intergénérationnel et l'accès au gymnase
16. Correspondances;
  - Comité citoyen;
  - Appui chats;
  - CPRQ
  - Camion de pompier.
17. Suivi des dossiers;
  - Évacuation médicale de nuit
18. Varia;

- Laurie Vézina;
- Nomination Les Maisons du Grand Héron – Gala Prestige Desjardins 2023, Catégorie Repreneuriat et relève d’entreprise;
- Carte Airmedic.

19. Période de questions écrites et verbales;

20. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l’ouverture de la séance.

### 2. Vérification des présences

**Sont présents :** M. le maire, Frédéric Poulin  
M. Simon Nadeau, siège #1  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M. Yvon Roy, siège #3  
M. Martin Papineau, siège #4  
M. Luc Vézina, siège #5  
M. Michel Rousseau, siège #6

**2023-11-01**

Adoption de l’ordre du jour

### 3. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2023-11-02**

Adoption du procès-verbal du 2 oct. 2023

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par le conseiller Simon Nadeau et résolu à l’unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

**2023-11-03**

Ratification des comptes

### 5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l’unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 3396 au numéro 3408 et les paiements Accès D pour la somme 229 270.58 \$.

**2023-11-04**

Signataire au nom de la Municipalité

### 6. Signataire au nom de la Municipalité

#### CONSIDÉRANT QUE

la résolution numéro 2023-08-04 autorise la nomination de M<sup>me</sup> Virginie Gagnon au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-de-

L'Isle-aux-Grues en date du 29 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées au niveau de plusieurs dossiers;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Martin Papineau

Appuyé par Simon Nadeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise M<sup>me</sup> Virginie Gagnon à signer pour et au nom de la Municipalité l'ensemble des documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité;

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2023-07-03 adopté lors de la séance ordinaire tenu le 10 juillet 2023;

**2023-11-05**

Autorisation  
SAAQ

7. Autorisation à la directrice générale et greffière trésorière à agir au nom de la Municipalité auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

Il est proposé par Yvon Roy

Appuyé par Luc Vézina

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**DE** mandater la directrice générale et greffière-trésorière M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, employée municipale, pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la flotte de véhicules de la Municipalité.

**QUE** cette autorisation est valide notamment, mais non limitativement, dans le cadre de l'immatriculation des véhicules, du programme d'entretien préventif et des transferts des véhicules.

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2022-10-10 adopté lors de la séance du conseil ordinaire tenu le 17 octobre 2023

**DE** donner effet à la présente résolution jusqu'à sa modification, son remplacement ou son abrogation par une résolution du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la Société de l'assurance automobile du Québec.

2023-11-06

Octroi du  
contrat Pluritec

**8. Octroi d'un contrat à la Firme Pluritech pour le volet génie mécanique et électrique pour le projet de garage**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en démarche pour la construction d'un garage afin d'y loger le camion incendie, l'ambulance ainsi que le véhicule du service de police;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit octroyer un contrat pour le volet génie électrique et mécanique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà octroyé le contrat en génie civil à la firme Pluritec;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Luc Vézina

Appuyé par Martin Papineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité octroi le contrat en génie mécanique et électrique à la firme Pluritec pour le montant forfaitaire de 19 400 \$ taxes en sus.

2023-11-07

Octroi du  
contrat à la  
firme LER

**9. Octroi du contrat à la firme LER pour l'étude géotechnique pour le projet construction du garage**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en démarche pour la construction d'un garage afin d'y loger le camion incendie, l'ambulance ainsi que le véhicule du service de police

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit octroyer un contrat pour effectuer l'étude géotechnique du sol

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a approché plusieurs firmes et que seul la firme LER ait répondu à notre offre

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Luc Vézina

Appuyé par Simon Nadeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité octroi le contrat pour l'étude géotechnique à la firme LER pour le montant forfaitaire de 16 903.00 \$ taxes en sus.

**2023-11-08**

Octroi du  
contrat au  
Groupe Vigil

**10. Octroi conditionnel du contrat au Groupe Vigil pour l'accès au Gymnase**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Citoyen a adressé une demande au Conseil afin que l'accès au gymnase soit simplifié pour les divers utilisateurs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut faciliter l'accès au gymnase puisqu'elle est favorable aux saines habitudes de vie de ses citoyens et encourage ces derniers à bouger;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé au Groupe Vigil de faire une soumission afin de réaliser le projet d'accès avec un système à puces;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Simon Nadeau

Appuyé par Yvon Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité octroi le contrat à Groupe Vigil afin de réaliser le projet d'accès au gymnase pour une somme de 7560.64 \$ taxes en sus;

**QUE** l'octroi du contrat soit conditionnel à ce que le projet ait une aide financière.

**2023-11-09**

Adoption du  
règlement de  
Zonage  
2023-11-150

**11. Adoption du règlement 2023-11-150 modifiant la grille des usages permis faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro # 111-1990**

**CONSIDÉRANT QU'** un projet d'agrandissement de la zone aéroportuaire est envisagé sur le lot 3 475 027, situé dans la zone Ab.2, aux fins d'extension de l'infrastructure de la piste d'atterrissage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage « infrastructure d'utilité publique » n'est pas autorisé dans la zone Ab.2, mais qu'il est autorisé dans la zone voisine ScM.3;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement de la zone ScM.3 permettra l'usage « infrastructure d'utilité publique » à cet emplacement, puisque non autorisé dans la zone Ab.2;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot ciblé, contrairement au reste de la zone ScM.3, est situé à l'intérieur de la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles c.P-41.1;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil tenue le 23 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 2 octobre 2023 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 17 octobre 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau

Appuyé par le conseiller Michel Rousseau

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le règlement 2023-11-150 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES PERMIS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #111-1990 » soit adopté.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, MRC de Montmagny, ce 6<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

Frédéric Poulin  
Maire

Virginie Gagnon  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

2023-11-10

Embauche des  
sous-traitants

12. Dénégement – Embauche des sous-traitants

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 septembre dernier, la Municipalité a diffusé une demande d’offres de services pour le déneigement du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres de services ont été reçues :

- Ferme Denis Boulanger et Fils
- M. Réal Roy

**CONSIDÉRANT QUE** Ferme Denis Boulanger et Fils demande que les taux horaires soient majorés à 160 \$ pour le tracteur avec le souffleur et la gratte, à 150 \$ pour le tracteur avec le souffleur et 140 \$ pour le tracteur qui effectue le chargement de sable;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Luc Vézina

Appuyé par Yvon Roy

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** pour la saison hivernale 2023-2024, la Municipalité octroi un contrat à chacun des soumissionnaires soit Ferme Denis Boulanger et Fils ainsi que M. Réal Roy pour effectuer des travaux de déneigement sur le réseau routier, aux taux horaire respectifs à chaque tracteur.

**QUE** l’octroi de ces contrats est conditionnel à ce qu’ils fournissent les documents exigés par la Municipalité avant le 10 novembre 2023.

2023-11-11

Embauche  
conducteur  
camion  
épandeur

13. Dénégement – Embauche conducteur camion épandeur d’abrasifs

Bien que n’étant pas tenu de la faire, le conseil demande à M<sup>me</sup> Virginie Gagnon de quitter la salle, lors de la séance préparatoire du conseil afin de prendre une décision, puisque M. Cédric Guillemette est son conjoint.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité fourni les équipements pour effectuer les travaux de sablage requis en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a émis une offre d’emploi afin d’embaucher un conducteur pour le camion épandeur d’abrasifs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé doit être disponible en tout temps sur appel, posséder un permis de conduire classe 5, assurer la vérification et l'entretien de la machinerie et être disponible du 28 octobre 2023 au 24 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Luc Vezina

Appuyé par Martin Papineau

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** M. Cédric Guillemette soit engagé à titre de conducteur pour le camion épandeur d'abrasifs selon les conditions déterminées en caucus par les membres du Conseil.

**QU'**une correspondance soit transmise à M. Cédric Guillemette l'informant des modalités d'embauche.

Mme Gagnon reprend son poste de greffière-trésorière.

**2023-11-12**

14. Achat d'abrasifs (sel et sable) – Saison hivernale 2023-2024

Achat  
d'abrasifs

**CONSIDÉRANT** les exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relatives à la quantité d'abrasifs (sable et sel) pour l'entretien du réseau routier;

**CONSIDÉRANT** le surplus de matériel restant de l'année dernière;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Edith Rousseau

Appuyé par Simon Nadeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues commande à Excavation Léandre Chabot inc., 2 voyages de 18 tonnes métriques d'abrasifs (sable et sel), au coût de 61 \$/ tonne métrique, transport inclus, les taxes applicables non-incluses.

**2023-11-13**

15. **Nouvelle résolution – Dépôt d'une demande de subvention au programme FRR Volet 2 pour le parc intergénérationnel et l'accès au gymnase**

Dépôt  
demande de

subvention au  
FRR-2

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a élaboré un projet pour l'aménagement d'un parc inter-générationnel près du centre de la Volière ainsi qu'un projet pour l'accès au gymnase

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte rural);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau

Appuyé par la conseillère Édith Rousseau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural);

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 37 062.64 \$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet local pour la réalisation de ce projet.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2023-09-05 adopté lors de la séance ordinaire tenu le 18 septembre 2023;

Correspondances

**16.** Correspondances

**2023-11-14**

Appui chats

- Comité Citoyen
- Appui chats
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la quantité de chat ne cesse d'augmenter sur L'Isle;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons éviter la venue de maladie grave au sein de cette espèce;

**CONSIDÉRANT QUE** M.Éric Gervais-Després ait débuté les démarches pour un projet de stérilisation ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Michel Rousseau

Appuyé par Simon Nadeau

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité offre son appui à M. Gervais-Despres

**2023-11-15**

Camion de pompier

- Lettre STQ
- CPRQ
- Camion de pompier

**CONSIDÉRANT QUE** M. Pierre Larouche ait son permis classe 5 pour conduire le camion de pompier ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Pierre Larouche s'est offert pour conduire le camion de pompier à l'occasion de façon bénévole.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Michel Rousseau

Appuyé par Luc Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité autorise M. Larouche à conduire le camion de pompier

17. Suivi des dossiers

- Évacuation médicale de nuit

18. Varia

- Laurie Vézina
- Nomination Les Maisons du Grand Héron – Gala Prestige Desjardins 2023 - Catégorie Repreneuriat et relève d'entreprise
- Carte Airmedic

19. Période de questions générales écrites et verbales

M. le maire demande à M<sup>me</sup> Gagnon si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

Période de questions écrites et verbales

**2023-11-16**

Levée de la séance

20. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Simon Nadeau, que la séance soit levée à 19 heures 53.

Virginie Gagnon  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Frédéric Poulin  
Maire



